



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
die commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

1. Débitrice: **AAA Atelier d'Architectes Associés Sàrl**,
Chemin de l'Oselière 8, 2208 Les Hauts-Geneveys
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée comprenant l'état des charges de l'immeuble, est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 23 octobre 2009, sinon ledit état sera considéré comme accepté.
L'inventaire est déposé dix jours dès le 23 octobre 2009. Dans le même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

00416481

